

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire de la Commune de Berles-au-Bois, suite à une convocation en date du dix-sept mars deux mille vingt-cinq

Etaient présents tous les membres en exercice.

Madame Muriel BRAY est élue secrétaire de séance.

## **I- DELIBERATIONS :**

### **OBJET : Affectation de résultat du budget de la commune**

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY présente au conseil municipal le compte financier unique du budget de la commune sur l'exercice 2024.

Il est demandé de valider les résultats du budget de la Commune.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion afin que le conseil municipal puisse voter.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Valide l'affectation des résultats sur l'exercice 2024.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

### **OBJET : Affectation de résultat du budget du Service des Eaux**

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY présente au conseil municipal le compte financier unique du budget du Service des Eaux sur l'exercice 2024.

Il est demandé de valider les résultats du budget du Service des Eaux.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion afin que le conseil municipal puisse voter.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Valide l'affectation des résultats sur l'exercice 2024.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

### **OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales sur l'année 2025 :**

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY informe le conseil municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Madame Muriel BRAY propose au conseil municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour les taxes directes locales de la commune.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Fixe les taux d'imposition de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 36,42%
- Taxe foncière non bâtie : 48,38%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.06%

ADOpte : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

**OBJET : Attribution des subventions aux associations :**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la vie associative de Berles-au-Bois a un besoin vital de liquidités pour fonctionner.

Pour cela il est proposé de leur accorder des subventions. Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations au conseil municipal.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Décide d'attribuer :

- 3 000,00€ au comité des fêtes
- 400,00€ à l'amicale du don du sang
- 550,00€ à l'association des anciens combattants
- 30,00€ à la croix de guerre
- 2 500,00€ au Sporting Club Artésien

ADOpte : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

**OBJET : Vote du budget primitif de la commune :**

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY, adjointe au maire, présente au conseil municipal les nouvelles prévisions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Adopte le Budget Primitif 2025 de la commune tel que décrit dans l'annexe.

ADOpte : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

**OBJET : Vote du budget primitif du service des eaux :**

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY, adjointe au maire, présente au conseil municipal les nouvelles prévisions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Adopte le Budget Primitif 2025 de la commune tel que décrit dans l'annexe.

ADOpte : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional au titre de l'appel à projets « FAPL »**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de l'espace Bauchet sont éligibles au dispositif « FAPL » du Conseil Régional.

Le plan de financement attestant des co-financements est joint en annexe.

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional au titre du FAPL.

**Après discussion et délibération, le conseil municipal :**

-Approuve le plan de financement attestant des co-financements.

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional au titre du FAPL.

ADOpte : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION